



INNOVATION D'INTÉRÊT DÉFENSE : LE GUICHET UNIQUE

Votre point de contact pour déposer votre projet d'innovation

FINALITÉ

Pour capter l'innovation du monde civil, le **guichet unique** de L'Agence de l'innovation de défense (AID) accueille les propositions faites par les entreprises.

Point d'entrée pour le dépôt de projets, ce guichet unique est accessible sur le [site internet de l'AID](https://www.defense.gouv.fr/aid/deposez-votre-projet/contribuez-a-linnovation-defense) :

<https://www.defense.gouv.fr/aid/deposez-votre-projet/contribuez-a-linnovation-defense>

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Start-up, PME, ETI, grand groupe industriel, laboratoire, personnel du ministère des Armées.

PROCÉDURE EN 3 ÉTAPES

1/ Pour toute démarche auprès de l'AID, il est nécessaire de se faire référencer pour faire connaître vos savoir-faire.

2/ Pour bénéficier du soutien financier de l'AID pour votre projet d'innovation, déposez une description sommaire de votre projet ; puis réservez un entretien téléphonique pour un échange avec des experts techniques et des représentants utilisateurs.

3/ Une fois l'intérêt défense confirmé, vous serez invité à compléter votre dossier. L'AID évaluera alors l'ensemble de votre projet et décidera de son éventuel soutien financier.

Retrouvez la procédure ici :

<https://www.defense.gouv.fr/aid/deposez-votre-projet/contribuez-a-linnovation-defense>

INFORMATION ET CONTACT

Contribuez à l'innovation de défense



Pour tout renseignement complémentaires : agenceinnovation.dir.fct@intradef.gouv.fr

PME-ETI,
LE MINISTÈRE DES ARMÉES
EST À VOTRE ÉCOUTE

NUMÉRO UNIQUE
0 800 02 71 27
Service & appel gratuits